

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 571

présenté par
M. Matras

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« l'un des volets des »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.